

PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le mardi 9 avril 2024 à 19h30 à la Mairie de Kembs après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Joël ROUDAIRE, Maire de Kembs.

Etaient présents : M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude, Mmes CORTINOVIS Anne, DI PERSIO Sandra (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, BOGUET Josiane, M. DEGERT Christian, Mmes MALPARTY Patricia, MICLO Jocelyne, LANG Rachel, M. SUTTER Jean-Philippe, Mme GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, PINT Denis, MOREAU Sébastien, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine (Conseillers municipaux).

Etaient absents excusés : MM. SZCZEPANIAK Cyril (Adjoint), LEPROTTI Eric, HARTMANN Thierry, LANDRIN Sébastien, LAURENT Benoît, REVEILLON Matthias, MOKADYM Saïd (Conseillers municipaux)

Ont donné procuration : M. SZCZEPANIAK Cyril à Mme CORTINOVIS Anne, M. LEPROTTI Eric à M. SCHACHER Francis, M. HARTMANN Thierry à Mme ROSSÉ Christiane, M. LANDRIN Sébastien à M. LALOY Brice, M. RÉVEILLON Matthias à Mme BACH Céline.

Secrétaire de séance : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice générale des services.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers. Il souhaite la bienvenue au représentant des journaux L'ALSACE et les DNA.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 28 conseillers en fonction, 21 sont présents.

M. ROUDAIRE rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et les différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 mars 2024
- Point 02 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire
- Point 03 Budget primitif 2024
- Point 04 Fixation du taux des différentes taxes
- Point 05 Convention de mise à disposition de locaux
Rez-de-chaussée de l'ancienne poste au profit de la fédération des Foyers Clubs d'Alsace

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de compléter l'ordre du jour de la façon suivante :

- Point 06 – Demandes de subventions - Etablissements scolaires
- Point 07 - Travaux de réhabilitation de l'éclairage de la salle polyvalente

Et pour finir point 08 - Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. ROUDAIRE et désigne Floriane KIRCHHOFFER, faisant fonction de Directrice générale des services, en qualité de secrétaire de séance au Conseil municipal.

M. le Maire rappelle que les membres de l'assemblée sont destinataires d'un porté à connaissance comprenant un état représentant l'ensemble des indemnités de toute nature libellé en euros bruts qui récapitule les montants perçus par les élus de la Commune pour l'année 2023 au titre de l'ensemble de leurs responsabilités y compris au sein des sociétés locales ou syndicats. Ce porté à connaissance est transmis en application de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 4 mars 2024 a été transmis à l'ensemble des Conseillers en date du 3 avril 2024.

Il est proposé aux Conseillers municipaux de l'adopter.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 02 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire et porté à connaissance de l'assemblée

Dans le cadre de la délégation permanente au Maire de certaines attributions du Conseil municipal approuvée lors de la séance du 22 juin 2020 modifiée lors de la séance du 28 février 2022, les engagements suivants ont été pris depuis la réunion du Conseil municipal du 4 mars 2024 :

A - Rapport des demandes d'urbanisme déposées

Conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'urbanisme, le Maire est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Depuis le dernier Conseil municipal, les demandes ci-dessous ont été déposées :

PERICHAUD-ROOS Laurent, pergola, 7 rue Pasteur
APAYA-GADABAYA Stéphane, piscine, 35 rue des Vosges
DE GRUTTOLA Claudio, panneaux photovoltaïques, 19 rue des Bergers
HERTRICH Olivier, bureau de jardin + clôture, 26 rue de l'Ecureuil
MYOTTE Mélissa, pergola, 27 rue du Ruisseau
SAS NEWAY, panneaux photovoltaïques, 28 rue de l'Europe
PATINGRE Elodie, piscine, 28 rue des Buissons
REY Bertrand, panneaux photovoltaïques, 13 rue des Nénuphars
KITTE Eric, panneaux photovoltaïques, 11 rue du Tilleul
BARTHELME Claude, panneaux photovoltaïques, 4 rue des Jardins
ROEHM Audrey, clôture, 8 rue des Prunelliers
Mme MACHADO Rogerio et Suzana, modification d'une façade, 13 rue Saint-Jean
S.C.I PLAN ALFI, démolitions + construction de 4 maisons avec garages accolés, 43a rue du Rhin
HOGMENI Stive, maison individuelle, 44f rue du Rhin

Le Conseil est invité à prendre connaissance de ces dépôts.

B – Marchés publics

Avenant n° 1 du lot n° 9 "Ventilation" relatifs aux "Travaux de restructuration école et périscolaire Jean Monnet"

Ce marché a été notifié au montant de 122 311,44 € HT € soit 146 773,73 € TTC à l'entreprise EQUIPEMENTS VONTHRON.

Un avenant n°1 a été signé pour régulariser les travaux effectués pour la bonne continuité du chantier et pour intégrer une balance des prestations pour un montant de 8 522,85 € HT soit 10 227,42 € TTC.

Le montant total du marché est donc porté à 130 834,29 € HT soit 157 001,15 € TTC.

Avenant n° 1 du lot n° 10 "Plomberie – sanitaire" relatifs aux "Travaux de restructuration école et périscolaire Jean Monnet"

Ce marché a été notifié au montant de 78 257,45 € HT € soit 93 908,94 € TTC à l'entreprise EQUIPEMENTS VONTHRON.

Un avenant n° 1 a été signé pour régulariser les travaux effectués pour la bonne continuité du chantier et pour intégrer une balance des prestations en moins-value au montant de - 13 407,74 € HT soit - 16 089,29 € TTC.

Le montant total du marché est donc porté à 64 849,71 € HT soit 77 819,65 € TTC.

Avenant n°4 du lot n°11 « Electricité » relatifs aux « Travaux de restructuration école et périscolaire Jean Monnet »

Ce marché a été notifié au montant de 113 463,73 € HT € soit 136 156,48 € TTC à l'entreprise ELECTRICITE VINCENTZ SUD ALSACE.

Un avenant n°4 a été signé pour intégrer une balance de prestations et régulariser les travaux effectués pour un montant de 3 150,00 € HT soit 3 780,00 € TTC.

Le montant total du marché est donc porté à 121 520,71 € HT soit 145 824,85 € TTC (comprenant tous les avenants).

Le Conseil a pris connaissance de ces décisions.

Point 03 – Budget primitif 2024

M. le Maire donne la parole à M. TIXERONT qui expose :

Le budget primitif est l'acte administratif par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes de la commune pour l'exercice 2024.

Lors de sa séance du 4 mars 2024, le Conseil municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024, qui ont permis l'élaboration du budget primitif proposé. Le budget présenté comporte la reprise par anticipation des résultats antérieurs comprenant les soldes d'exécution et les restes à réaliser de l'année 2023.

Le budget primitif est soumis au Conseil municipal conformément au document remis à chacun des conseillers et au tableau récapitulatif ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	6 276 322,00 €	6 456 481,00 €	1 851 381,46 €	525 500,00 €
Mouvements d'ordre	1 345 881,46 €	20 000,00 €	220 000,00 €	1 545 881,46 €
Résultats antérieurs	- €	1 145 722,46 €	2 144 135,57 €	2 144 135,57 €
TOTAL	7 622 203,46 €	7 622 203,46 €	4 215 517,03 €	4 215 517,03 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % pour chacune des sections.

M. TIXERONT expose les orientations générales de ce document.

A l'issue de cet exposé M. le Maire remercie M. TIXERONT et les services pour le travail accompli. Il propose aux conseillers municipaux d'approuver le Budget primitif pour l'année 2024.

Cette proposition a été approuvée par 25 VOIX POUR et UNE ABSTENTION.

Point 04 – Fixation du taux des différentes taxes

M. le Maire expose :

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 en raison de la réforme de la taxe d'habitation, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour l'année 2024, il appartient donc au Conseil municipal de voter :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

- La taxe d'habitation

Les taux pour l'année 2023 ont été établis comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 28.01 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 75.11 % |
| - Taxe d'habitation | 17.73 % |

Il est proposé de maintenir ces taux en 2024.

Le Conseil municipal est prié :

- de maintenir les taux comme indiqués ci-dessus pour 2024
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 05 – Convention de mise à disposition de locaux – Rez-de-chaussée de l'ancienne poste au profit de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace

M. le Maire expose :

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace est une fédération proposant diverses activités sportives et culturelles en adéquation avec les aspirations et exigences des jeunes.

L'objectif de la Fédération est de proposer une offre « animations-loisirs » attrayante aux jeunes (11-17 ans), puis de les impliquer dans la vie locale (initiation au bénévolat, organiser des événements, favoriser le lien avec les associations...), et leur permettre l'émergence de projets jeunes (séjours, animations collectives, création d'associations juniors...).

Une convention initiale pour la mise en place du « projet jeunesse » à Kembs a été conclue entre les Foyers Clubs d'Alsace et la Commune pour une durée allant du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023. Puis, une nouvelle convention a été signée pour acter son renouvellement du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les Foyers Clubs d'Alsace n'ont actuellement pas de locaux à Kembs pour mettre en œuvre leur mission.

Ainsi, compte tenu de la volonté de pérenniser le service jeunesse, la Commune souhaite mettre à disposition des Foyers Clubs d'Alsace le rez-de-chaussée de l'ancienne poste située 2 rue de Schlierbach.

Il est donc proposé de signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec les Foyers Clubs d'Alsace.

Il est rappelé qu'il s'agira d'une occupation précaire, adossée à la convention « projet jeunesse ». La période initiale ira jusqu'au 31 décembre 2024. Elle est reconductible tacitement si les parties en décident ainsi, 3 mois avant chaque date d'anniversaire.

La Commune de KEMBS supportera l'ensemble des charges incombant normalement au locataire, l'occupant étant une fédération à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général.

Le projet de convention comportant les différentes modalités de la mise à disposition figure en annexe.

Mme CORTINOVIS dresse un bilan des activités des Foyers Club d'Alsace depuis la signature de la convention et indique que plus de 100 jeunes se sont inscrits aux activités proposées.

Mme MALPARTY demande si ce n'est pas l'association des Lys d'argent qui envisageait de s'installer dans ce bâtiment. M. ROUDAIRE répond par l'affirmative, néanmoins, le projet est différé car leurs fonds financiers ne sont pas suffisants à l'heure actuelle pour réhabiliter le bâtiment.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention et ses éventuels avenants à venir
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 06 – Demande de subventions – Etablissements scolaires - Lycée Jean Mermoz

M. le Maire expose :

Le lycée Jean Mermoz à Saint-Louis a décidé d'organiser les sorties suivantes :

- un séjour en Pologne du 15 au 21 octobre 2023, soit 7 jours. Trois élèves de la Commune, scolarisés dans cet établissement, ont pu bénéficier de ce voyage
- un séjour en Sicile du 12 au 19 avril 2024, soit 8 jours. Quatre élèves de la Commune, scolarisés dans cet établissement, peuvent bénéficier de ce voyage
- un séjour en Auvergne du 15 au 20 avril 2024, soit 6 jours. Un élève de la Commune, scolarisé dans cet établissement, peut bénéficier de ce voyage
- un séjour à Paris du 15 au 19 avril 2024, soit 5 jours. Deux élèves de la Commune, scolarisés dans cet établissement, peuvent bénéficier de ce voyage

L'établissement scolaire souhaite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement ces initiatives dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 6,- € par jour par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 07 – Réhabilitation de l'éclairage de la salle polyvalente

M. le Maire expose :

Afin de faire des économies d'énergie, il est nécessaire de réhabiliter l'éclairage intérieur de la salle polyvalente.

Les travaux prévus consistent à remplacer les luminaires existants par des luminaires à LED gradables pour un éclairage plus performant et adaptable en fonction de l'occupation de la salle.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 60 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet au coût prévisionnel susvisé
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions et financements auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché pour les travaux de réhabilitation de l'éclairage de la salle polyvalente
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget à la section investissement.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 08 – Divers

M. ROUDAIRE effectue un point sur l'Inspection de la Gendarmerie de Sierentz par leur hiérarchie basée à Colmar, il communique les chiffres exposés lors du bilan d'activité et les statistiques communales. Les atteintes aux biens sont en baisse pour notre commune. Le dispositif de vidéoprotection a une influence dans ce type d'infraction.

Il informe que la seconde tranche du marché de vidéo protection sera opérationnelle avant la fin 2024.

Il effectue également un point sur la future nouvelle brigade de gendarmerie qui verra le jour à Kembs en 2025. Les effectifs seront installés provisoirement dans les locaux de l'ancienne agence du Crédit Mutuel rue du Rhin le temps de la construction d'une gendarmerie et de logements pour les gendarmes.

M. ROUDAIRE indique que la Police municipale de Kembs a dressé 348 procès-verbaux en 2023 dont 180 pour stationnements illégaux, le restant pour des infractions aux règles de circulation.

Mme ROSSE rappelle la date de l'opération Haut-Rhin Propre et Mme BACH celle du repas des aînés.

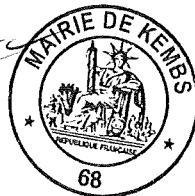
Différents éléments de dysfonctionnements de l'éclairage public sont signalés.

Enfin, M. ROUDAIRE indique qu'une poubelle a été installée au bout la rue du 6ème R.I.C et que le lieu où se rassemble des jeunes est respecté et propre. A contrario, le parking de l'école Paul KLEE est souvent jonché de verres cassés le lundi matin et l'on constate beaucoup de cartons abandonnés aux points d'apports volontaires.

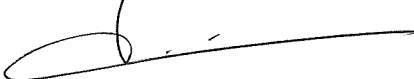
Aucun membre ne souhaitant ajouter d'éléments à la séance, elle est levée à 20h30.

Le Maire,


Joël ROUDAIRE



Le Secrétaire,



Floriane KIRCHHOFFER